ARRETE DU MAIRE N° 485/2025

Modifiant l'arrêté 481/2025 du 23/10/2025

Relatif à la circulation et au stationnement Rue des Remparts / rue Clemenceau à WINTZENHEIM

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2 et les articles L. 2541-1 et suivants ;

Vu le code de la route :

Vu le code la voirie routière ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ; Vu l'arrêté municipal n° 235/2020 en date du 11 juin 2020 portant délégation de signature à M. Benoît FREYBURGER - Conseiller Municipal Délégué aux chemins ruraux et à la sécurité ; CONSIDERANT que pour permettre les travaux de renouvellement du réseau et des branchements eau potable, rue des Remparts à WINTZENHEIM, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

ARRETE

<u>ARTICLE 1er</u>: Pour permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, la circulation et le stationnement seront réglementés du lundi 03 novembre 2025 au vendredi 21 novembre 2025 de la façon suivante :

- ROUTE BARRÉE Tronçon compris entre la rue Clemenceau et le 9A, rue des Remparts ;
- Interdiction de stationner au droit du chantier ;
- Accès piétons maintenu dans la zone de travaux ;
- Interdiction de stationner au droit du n° 9 au n° 9B;
- <u>Rue Clemenceau</u>: Interdiction de stationner sur les 2 places de stationnement au droit du n° 81.
- Rue Clemenceau: Chaussée rétrécie avec circulation alternée gérée par feux à partir du 3 novembre 2025 jusqu'au 17 novembre 2025 (6 jours de travaux effectifs)

<u>ARTICLE 2</u>: Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers, par l'entreprise chargée des travaux.

<u>ARTICLE 3</u>: Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Agence Territoriale Routière de Colmar INGERSHEIM;
- Majore, Commandant de la gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM;
- Ateliers Municipaux de Colmar Service enlèvement des ordures ménagères ;
- Colmarienne des Eaux 20, rue des Métiers 68000 COLMAR;

- ARKEDIA 1, chemin du Heilgass 68230 TURCKHEIM;
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de WINTZENHEIM;
- SIS Groupement Nord, 7, avenue Joseph Rey 68000 COLMAR;
- Messieurs les agents de la Police Municipale de WINTZENHEIM.

Fait à Wintzenheim, le 28 octobre 2025

Benoît FREYBURGER

Conseiller Municipal Délégué aux chemins ruraux et à la sécurité

